

N ° 001-2024-CCAS**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CAVALAIRE-SUR-MER****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'adminis- tration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

L'an deux mille vingt-quatre le **15 janvier à 14h00**

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de **janvier**

sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Marie-Christine CATOIRE, Bernard GUYOT-TABET, Carole MORTIER, Ghislaine NAVARRO, Michèle PESCH

PROCURATIONS

Bernard SALINI à Bernard GUYOT-TABET, Marie-Céline HUCK à Ghislaine NAVARRO,

ABSENTS :

Céline GARNIER, Rosalba DUMONT, Arielle MAURIES

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine NAVARRO**VOTE :**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2023 DU CCAS DE CAVALAIRE SUR
MER****MONSIEUR LE PRÉSIDENT, SOUMET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE
RAPPORT SUIVANT :**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget 2023 du Centre Communal d'Actions Sociales, il est nécessaire d'ajuster les lignes budgétaires relatives à la comptabilisation des amortissements afin de prendre en compte les dotations d'amortissement 2023 prorata-temporis des immobilisations acquises durant l'exercice.

Ces modifications portent sur un montant total de dotations de 2 565 euros.

OUI le rapport ci-dessus
VU le code général des collectivités territoriales
VU le Budget Primitif 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

La décision modificative, portant inscription et virement de crédits en dépenses et en recettes est approuvée conformément aux tableaux ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Ordre ou Réel	Libellé	BP	Décision	
					Dep.	Rec.
042	6811	O	Dotations aux amortissements	26 644	+2 565	
011	6228	R	Rémunérations d'intermédiaires divers	56 112,29	-2 565	

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Ordre ou Réel	Libellé	BP	Décision	
					Dep.	Rec.
040	281831	O	Amortissements mat.informatique	2 632		+2 565
21	2188	R	Autres immobilisations corporelles	19 463,29	+2 565	

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Président
Philippe LEONELLI**



**Le secrétaire de séance
Ghislaine NAVARRO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr